BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1348

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

834 536 427 RCS Lorient.
SNC TOPART.
Forme : Société en Nom Collectif.
Nom commercial : LE DUNDEE.
Adresse : 22, Place De l'Eglise, 56550 Locoal-Mendon.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 500000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Exploitation de tous fonds de commerce de bar, débit de boissons avec licence IV, restauration, vente de journaux, point de diffusion de la presse, librairie, articles fumeurs, jeux, point de validation de la Française des jeux, lotot, papeterie, presse, PMU, relais de poste, jouets, carterie, bimbeloterie, confiserie, tirage de plans, photocopies, auquel est associée la gérance d'un débit de tabacs exploité dans le même local..
Adresse : 22, Place De l'Eglise, 56550 Locoal-Mendon.
Précédent propriétaire : 809 227 630 RCS Lorient. **MC CONNELL.**
Date d'effet : 28 janvier 2022.
Date de commencement d'activité : 28 janvier 2022.
Publication légale : L'Ouest France 56 *du* 12 février 2022.
Oppositions : Cabinet de Me Etienne Galaup Avocat 4-6 rue Pontorson 56400 Auray et pour la correspondance au cabinet de Me Hervé Drean Avocat 2 Place Einstein 56000 Vannes.
Commentaires : Nouveau siège. Reprise de l'activité après suspension. Acte sous seing privé en date du 28/01/2022 enregistré au Service de l'Enregistrement de Vannes 1 le 02/02/2022, Dossier 202200008565. Référence : 5604P012022A00274. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 22 Place de l'Eglise 56550 LOCOAL-MENDON. Adresse du nouveau propriétaire : 22 Place de l'Eglise 56550 LOCOAL-MENDON. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..